



éviction de bénévole pour supposition de vol sans preuve

Par **mindy**, le **29/01/2016** à **14:23**

bonjour,

j'étais bénévole depuis presque un an dans une épicerie solidaire. J'étais polyvalente et ai surtout tenu la caisse les derniers mois.

le 31 décembre je suis convoquée, à ma grande surprise, avec en plus une autre collègue bénévole. le gérant du magasin nous interroge sur un fait que l'on pourrait se reprocher je réponds que non rien, voici ses propos "des personnes de confiance vous auraient vu prendre des cartons lors du déchargement du camion de la ramasse, et les amener à votre voiture", les faits remontant à 48h

là je tombe des nues ...demande à voir les personnes mais elles refusent la confrontation et le gérant cautionne ce fait (et leur anonymat) par gêne, je jure sur la tête de mes enfants présents ce jour là ou nous étions passés faire un bisou et qq courses. je réponds que c'est de la diffamation, que si voler j'avais voulu, des billets ds une caisse c'est plus discret. que je démissionnerai et que je porterai plainte... j'ai l'impression d'être dans un film ...ou je n'avais pas la parole mais juste le droit de faire comme on me ditune association qui défend l'équité. là je me fais virer sans preuve et surtout pour servir d'exemple et qu'aux yeux du reste du groupe finalement ma parole n'a pas le même poids.... j'aurais pu cesser cette activité pour d'autres raisons comme ma personnalité généreuse touche à tout volcanique un peu excentrique parfois, là clairement le motif fut "pour la cohésion du groupe" quand j'ai cherché à savoir après du gérant il m'a quand même dit que ça aurait pu venir de lui wouaouh!!! (bien sûr je ne suis pas obligée de le croire mais j'ai tout cru de lui et de cette équipe,,,,,

lors d'une autre entrevue je lui ai rappelé que tout cela était incohérent ...entrevue où il m'a rappelé que la plainte c'était vaine ou il y avait son qui enregistre je pense et la conseiller esf

salariée elle aussi de l'association, on aurait dit l'interrogatoire ..pour me dire si je monte le ton on me sort "oui papa" que ça gonfle que les choses ne redescendent, que limite je présume quand ds mon quartier on m regarde un peu de biais voir pas et que surtout ça sert à rien de porter plainte car il n'y a aucun document écrit concernant l'entrée comme bénévole et l'éviction définitive (mm pas une mise à pied) niveau d'empathie zéro, vive la marchandise humaine,,,prenez des personnes fragiles, dites leur ce qu'elles ont besoin d'entendre servez vous en pour obtenir des subventions et après hop dehors je suis sortie du bureau attréée que j'aurai pu être du retourner, tout le monde me regardait comme un pestiféré

certaines de mes collègues ne comprennent pas ...cette injustice...ce qui me mine c'est l'atteinte à ma dignité un mois que je ne dors plus, les cancans les regards, la confiance que j'avais pour le gérant surtout, qui à mon sens a mal géré cette histoire et avec autre chose que de la bienveillance

j'ai fait une main courante mais ça ne vaut rien il faudrait une lettre au parquet, est-ce que ça en vaut la peine je viens quand mm de perdre un mois de vie normale, mes enfants le ressentent et le partage mm. dois-je prendre un avocat maintenant,,,il y a 3 mois de prescription non, ?

que faire qui me soit salutaire et qui puisse monter un traitement limite au vu de la dignité du respect et de l'équité, il y a trop d'aspects à contre-sens des prérogatives de l'association pour ne pas être interpellé, en dehors de cette vilaine expérience...

Par **morobar**, le **29/01/2016** à **17:51**

Bonsoir,

[citation]il y a 3 mois de prescription non[/citation]

Oui,

Mais contre qui déposer plainte ?

Si l'association ne veut plus vous confier de tâches elle n'a pas besoin d'exprimer un quelconque motif.